

Défi Insertion

FAQ

Les réponses aux questions les plus fréquemment posées par les SIAE

1. Défi Insertion : de quoi s'agit-il ?

Défi Insertion est une expérimentation visant à renforcer l'autonomie numérique des salarié.e.s en insertion portée au niveau national par la DGEFP, le Haut-Commissariat à l'Inclusion dans L'Emploi et à l'Engagement des Entreprises et Wetechcare .

Il s'agit de généraliser le diagnostic des compétences numériques des salarié.e.s afin de proposer à ceux qui en ont besoin une première formation socle de 14h (sur 2 jours) aux bases de l'utilisation d'un smartphone. Dans un second temps, d'autres formations seront proposées en fonction des retours du terrain.

La formation au numérique est réalisée de pair à pair dans les SIAE par des salariés en insertion, pour des salariés en insertion, sous le pilotage de plateformes de coordination, ce qui fait l'originalité de cette expérimentation en matière de numérique.

Testé dans 3 régions pilotes (les Hauts-de-France, le Grand Est et l'Occitanie), Défi Insertion est déployé dans le Grand Est par la Fédération des acteurs de la solidarité - Grand Est jusqu'en janvier 2022. Une évaluation des résultats produits, des modalités opérationnelles de déploiement et des sources de financement détermineront les conditions de sa possible généralisation.

2. Que propose le projet Défi Insertion pour les SIAE ?

Défi Insertion propose aux SIAE de devenir « **orientatrices** » : il s'agit de former la personne en charge de l'accompagnement des salariés pour conduire, de façon simple et rapide (5 à 10 min), un **diagnostic des compétences numériques des salarié.e.s** en insertion lors de leur entrée en parcours. Une fois les besoins détectés, les salarié.e.s peuvent être inscrit dans un premier temps à une formation « socle » de 14h aux bases de l'utilisation d'un smartphone.

Défi Insertion innove en proposant également aux SIAE qui le souhaitent de devenir « **animatrices** » : il s'agit de repérer, parmi les salarié.e.s en insertion, un (des) salarié.e.s volontaire.s et motivé.e.s pour animer le parcours de formation socle de 14h aux bases de l'utilisation d'un smartphone. Un profil à l'aise avec les outils numériques et présentant des qualités relationnelles confirmées est requis. Le(s) salarié.e.s animateurs numériques bénéficieront d'une formation à l'animation du parcours et de tous les outils et supports nécessaires clés en main. Ce mode de fonctionnement permet de capitaliser sur la transmission de pair à pair, considérée comme une des approches pédagogiques les plus efficaces.

Une SIAE peut être à la fois orientatrice et animatrice.

3. Quelle est la différence entre SIAE orientatrice et SIAE animatrice?

La SIAE orientatrice est formée et outillée pour mettre en œuvre un diagnostic des compétences numériques de ses salariés, afin d'orienter ceux qui en ont besoin vers un premier parcours de formation socle de 14h aux bases de l'utilisation du smartphone.

La SIAE animatrice a repéré parmi ses salarié.e.s des profils volontaires et motivés qui ont bénéficié d'une formation à l'animation du parcours de formation socle de 14h aux bases de l'utilisation du smartphone. Dotés de tous les outils et supports nécessaires clés en main, ces salariés animent désormais des sessions de formation à destination d'autres salariés en insertion, dans une logique de pair à pair.

4. Quelle formation est prévue pour les salarié.e.s en insertion futurs animateurs du parcours de 14h ?

Les salariés bénéficieront d'une formation à l'animation du parcours et d'un kit animateur contenant tous les outils et supports nécessaires clés en main. Ils auront l'occasion de développer leurs compétences, d'apprendre des techniques d'animation et d'utiliser de nouveaux outils pour transmettre à leurs pairs les bases de l'utilisation du smartphone.

Tous les outils et supports (trame d'animation, formative interactive en ligne à projeter, fiche résumée à remettre aux participants) ont été conçus par WeTechCare, testés et pensés pour une prise en main facile et intuitive. Les formations sont volontairement participatives et interactives afin de mobiliser plusieurs leviers d'apprentissage simultanément.

Un groupe de travail national étudie d'ores et déjà la possibilité d'une validation des acquis de l'expérience pour les salariés-animateurs. La validation du bloc 1 du titre professionnel « Responsable d'espaces de médiation numérique » est visée.

5. Comment se passe un diagnostic d'autonomie numérique ? Est-ce chronophage ?

Le diagnostic d'autonomie numérique du salarié en insertion a vocation à être systématisé au moment du diagnostic des freins à l'emploi réalisé en début de parcours. Mais il peut aussi être proposé à tout moment du parcours. L'illectronisme constitue en effet un frein à l'insertion professionnelle qu'il n'est pas toujours facile d'appréhender. Lors d'un entretien individuel, et à l'aide d'une trame de diagnostic, quelques questions simples (« Avez-vous un téléphone ? Qu'est-ce que vous préférez faire avec ? Pourriez-vous me le montrer ? etc. ») permettent d'évaluer rapidement (en 5 à 10 min) le niveau du salarié et de le positionner, le cas échéant, sur le parcours de 14h.

Les conseillers en insertion professionnelle (CIP) des SIAE orientatrices bénéficieront d'une formation au diagnostic numérique, afin que ce dernier soit généralisé à l'ensemble des salariés. Les éléments recueillis pourront ainsi devenir constitutifs du diagnostic socio-professionnel.

6. Qui peut être orienté vers le parcours socle de 14h aux bases de l'utilisation d'un smartphone ?

Le parcours est conçu pour les salariés en insertion qui sont déjà dotés d'un smartphone fonctionnel (Android : sans conditions, IOS : à condition d'avoir déjà un compte Apple paramétré). La formation vise un public qui n'utilise pas Internet en autonomie, et dont l'usage de l'appareil est limité (appels,

SMS, applications natives telles que l'agenda ou le réveil) et ciblé (quelques applications comme Whatsapp ou Messenger par exemple). Le salarié a déjà occasionnellement navigué sur Internet de façon accompagnée uniquement.

7. Que contient le parcours de formation socle de 14h aux bases de l'utilisation d'un smartphone ?

Le parcours de 14h propose de découvrir les différents moyens de connexion à Internet, d'apprendre à surfer sur le web avec son mobile et de découvrir l'univers des applications mobiles.

Ainsi, à l'issue de la formation, le salarié est capable de se connecter à Internet avec son smartphone à partir d'une connexion Wifi, de surfer sur Internet via un navigateur et d'y faire une recherche par mots clés, et enfin d'installer et de paramétrer des applications à partir du Play Store (ou de l'Apple Store).

8. Quels bénéfices ma structure gagne-t-elle en participant à ce projet pilote ?

En participant au projet Défi Insertion, ma SIAE devient actrice de l'inclusion numérique et propose à ses salarié.e.s de nouvelles possibilités de formation aux outils numériques. Il s'agit de permettre à tous les salarié.e.s en insertion d'acquérir le bagage numérique essentiel à leur insertion sociale et professionnelle. A l'heure de la dématérialisation des services publics et des opportunités croissantes offertes par les outils numériques, l'intégration du numérique dans les parcours d'insertion devient en effet incontournable.

9. Quel engagement cela représente-t-il pour ma structure, notamment en termes de reporting ?

Une fois la décision de rejoindre le projet prise, j'inscris ma structure sur la plateforme communiquée.

Si je suis SIAE orientatrice, je m'engage à faire remonter mensuellement le nombre de salariés dont l'autonomie numérique a pu être diagnostiquée, et le nombre d'inscrits à une session de formation socle de 14h aux bases de l'utilisation du smartphone.

Si je suis SIAE animatrice, je m'engage à repérer un ou plusieurs salariés ayant vocation à devenir animateurs de la formation socle de 14h (ils bénéficieront d'une formation et de tous les outils nécessaires clé en main) et à faciliter la mise en œuvre de cette formation avec l'appui de la coordinatrice régionale. Je m'engage également à faire remonter mensuellement le nombre de participants ayant assisté aux formations.

La mobilité éventuelle de l'animateur ainsi que son engagement (en termes de nombre de sessions) seront à définir entre la plateforme régionale et la SIAE animatrice.

10. Quel est le coût pour ma structure ? Qu'est ce qui est financé ? Combien de temps durent les formations ?

Les SIAE animatrices qui mettent à disposition des salariés animateurs numériques perçoivent une indemnisation pour la prestation dispensée (le parcours de formation de 14h). L'indemnisation est établie sur la base d'un taux horaire défini entre les SIAE animatrices et la plateforme régionale.

Le coût pédagogique des formations est pris en charge dans le cadre de l'expérimentation, que ce soit :

- La formation des salariés futurs animateurs numériques (3 demi-journées)
- La formation des CIP au diagnostic numérique (2 demi-journées)
- La formation socle aux compétences numériques de base pour les salariés en insertion (4 demi-journées)

Ces formations se déroulant sur du temps de travail effectif, elles ne donnent pas lieu à d'autres formes de compensation. Elles seront toutes possibles à plusieurs reprises dans l'année.

11. Comment Défi Insertion s'articule avec les dispositifs existants sur les territoires ?

Défi Insertion est une expérimentation spécifiquement conçue pour faire monter en compétences les SIAE autour de l'accompagnement numérique de leurs salariés.

Elle a vocation à venir en complémentarité des initiatives existantes en termes d'inclusion numérique. Certaines articulations seront à réfléchir au cas par cas, par exemple dans le Bas-Rhin un rapprochement avec Emmaüs Connect est envisagé afin de faciliter l'accès des salariés aux équipements numériques notamment.

12. Est-il nécessaire de parler le français pour pouvoir suivre le parcours de 14h ?

Un niveau de français correct, au moins à l'oral, est nécessaire pour pouvoir suivre la formation de façon satisfaisante. Bien que les supports fournis soient interactifs et imagés, les participants doivent pouvoir comprendre les consignes afin de ne pas retarder le groupe ni risquer de déstabiliser l'animateur. Pour toutes ces raisons, il est préconisé d'avoir atteint à minima le niveau B1.

13. Où sont dispensées les formations aux compétences numériques de base pour les salariés en insertion (parcours de 14h) ?

Les formations sont dispensées au sein des SIAE animatrices si celles-ci disposent d'une salle adaptée, ou bien dans une autre structure mettant à disposition une salle à proximité. Le but est d'avoir des SIAE animatrices bien réparties géographiquement afin de couvrir tout le territoire, et ainsi limiter au maximum les temps de transport des participants.

14. Comment se fait le lien entre SIAE orientatrice et SIAE animatrice ?

Au-delà de la coordination de la plateforme régionale, une plateforme (Linscription.com) est prévue pour faciliter le lien entre les structures. Les SIAE animatrices pourront y créer les sessions de formation qu'elles prévoient d'animer, et les SIAE orientatrices pourront directement y inscrire leurs salariés en fonction des créneaux proposés.